



Directeur général
et artistique
Richard Brunel

L'Opéra national de Lyon
est conventionné par
le ministère de la Culture,
la Ville de Lyon,
la Métropole de Lyon et la
Région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'OPERA DE LYON

RECRUTE

2 ARTISTES DU CHŒUR
SOPRANO 1

SAMEDI 20 JUIN 2026 – 10H30

Salle de répétition, « le gymnase »
102, rue de Marseille 69007 LYON

REGLEMENT DU CONCOURS

DISPOSITIONS GENERALES

Le concours se déroulera le samedi 20 Juin 2025 à 10h, salle de répétition « le gymnase », 102, rue de Marseille 69007 Lyon.

Transport en commun : Tram T2 – arrêt Centre Berthelot
10 minutes à pied de la gare de Perrache.

Les dossiers d'inscription sont à compléter au plus tard avant le **dimanche 31 mai 2026 minuit.**
AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE APRES CETTE DATE.

Le lien d'inscription : <https://www.opera-lyon-auditions.com/fr/auditions>

Tout dossier incomplet ne pourra être présenté.

Les candidates seront présélectionnées sur vidéo (lien à joindre impérativement dans le lien d'inscription).

Pour les candidates présélectionnées, un e-mail de confirmation sera envoyé au plus tard le samedi 6 juin 2026 depuis l'adresse suivante : no-reply@opera-lyon-auditions.com

Le jury se réserve le droit de refuser tout dossier de candidature incomplet et/ou qui ne semblerait pas être du niveau vocal et musical requis.

INSCRIPTIONS

L'inscription se fera via notre site : <https://www.opera-lyon-auditions.com/fr/auditions>
Tout dossier incomplet ne pourra être présenté.

Merci de prévoir :

- Un ou deux liens vidéo, avec précision des extraits présentés
- Passeport ou CNI (PDF)
- Curriculum Vitae (PDF)

Les frais de transport et de séjour sont à la charge de la candidate.

CONCOURS

La candidate devra se présenter à la salle de répétition « le Gymnase », le **samedi 20 juin 2026 à 10h00**.

L'ordre de passage sera tiré au sort à 10h15 et affiché à l'entrée de la salle. Un temps de chauffe de 10 minutes sera prévu pour chaque candidate avant le premier passage.

Les épreuves débuteront à 10h30.

Un deuxième tirage au sort pourra être effectué entre les épreuves.

Le Jury est souverain dans ses décisions (adjonction d'une épreuve supplémentaire ou interruption du déroulement des épreuves).

Le Jury a la faculté, selon le niveau du concours, de pourvoir, ou non, les postes mis en concours.

A chaque épreuve, le jury pourra interrompre la candidate.

Le jury se réserve le droit de demander à la candidate d'interpréter ou de réinterpréter tout ou partie du programme imposé (arias imposés et extraits de chœurs) ou au choix (arias proposés par le candidat).

Une Grande vocalise de Rossini à transposer sur la gamme chromatique ascendante et descendante peut être demandée à la candidate à chacune des épreuves.

Dans le cas du refus par une candidate du poste offert par le jury, le président peut procéder à un second vote, ou réentendre la candidate placée en 2ème position.

Le Jury se réserve le droit d'inscrire une ou plusieurs candidates sur une liste d'aptitude ; les candidates ainsi retenues pourront se voir offrir un poste dans le pupitre au cas où la candidate retenue au concours se désisterait avant la prise de fonction.

ACCOMPAGNEMENT

Les candidates seront accompagnées par un(e) pianiste de l'Opéra de Lyon.

Si vous êtes retenues pour le concours vous devrez fournir les partitions d'accompagnement propres et lisibles au format PDF avant le 14 juin. (l'adresse d'envoi sera précisée dans le mail de confirmation)

Vous aurez la possibilité de répéter le vendredi 19 juin 2026, en journée. Les rendez-vous avec la/le pianiste seront pris à la suite de la confirmation de votre participation.

Des exemplaires des extraits imposés de Chœur (téléchargeables sur notre site) seront, au besoin, mis à disposition des candidates le jour du concours.

CONDITIONS D'EMPLOI

La candidate retenue doit être libérée de tout engagement à la date d'entrée en fonction.

L'artiste sera agent contractuel Ville de Lyon. Il sera engagé pour une période probatoire d'un an. Les deux premiers mois étant considérés comme période d'essai, conformément à la législation en vigueur.

La décision relative à la confirmation est communiquée avant la fin du 9ème mois.

Si l'artiste est confirmé dans son emploi, un nouveau contrat sera établi pour une durée de deux ans. Les contrats ultérieurs seront établis pour une durée de 3 ans et ensuite en durée indéterminée.

Les candidates étrangères devront impérativement être en règle vis-à-vis de la législation française sur le séjour et le travail des étrangers, au moment de la prise de fonction.

Le dossier d'embauche doit être complet au moment de la prise de fonction.

Salaire mensuel de base – échelon 1 : 2 724,66 € bruts (indemnités de résidence comprise)

PRISE DE FONCTION : **31 Août 2026**

DEROULE DES EPREUVES

Début des épreuves : 10h30

1^{ère} épreuve éliminatoire :

1 air au choix de la candidate parmi les 5 arias imposés (par cœur)

- *Ach ich fühl's* - Zauberflöte – W.A. Mozart
- *Caro nome* - Rigoletto – G. Verdi
- *Come scoglio* - Così fan tutte – W.A. Mozart
- *Je dis que rien ne m'épouvante* – Carmen – G. Bizet
- *Embroidery Aria* - Peter Grimes – B. Britten

2^{ème} épreuve :

1 air au choix du jury parmi les 2 arias proposés par la candidate (par cœur)

La candidate doit proposer 2 arias parmi lesquels le jury fera une sélection lors de cette seconde épreuve.

Chacune des 2 pièces doit être dans une langue différente, parmi les langues suivantes : allemand, italien, anglais ou français.

Ces pièces seront à renseigner dans votre mail de validation pour votre convocation au concours, et vous devrez en fournir les partitions au format PDF jusqu'au 14 juin 2026 minuit.

3^{ème} épreuve :

Lecture à vue

+ au choix du jury : arias imposés et arias au choix de la candidate

+ 1 ou plusieurs extraits de Chœur imposés avec partitions parmi la liste ci-dessous (la candidate devra préparer les 3 extraits afin de réaliser une séance de travail avec partitions, dirigée par le chef de chœur)

Libera me – Requiem – G. Verdi

Der Gnade Heil – Tannhäuser – R. Wagner

Symphonie Nr. 2 – G. Mahler

N.B : Le jury se réserve le droit de demander à la candidate d'interpréter ou de réinterpréter tout ou partie du programme imposé (arias imposés et extraits de chœurs) ou au choix (arias proposés par la candidate).

Une Grande vocalise de Rossini à transposer sur la gamme chromatique ascendante et descendante peut être demandée à la candidate à chacune des épreuves.

Un entretien individuel des candidates pourra être tenu en fin de concours à la demande du jury